

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2014**

**Séance du 27 janvier 2014**

CG 14/2<sup>ème</sup>/II-01

*L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**PROGRAMME VOIRIE 2014**

--

Dans la continuité de l'année 2013, la voirie reste une priorité du budget d'investissement, notamment afin de **maintenir un bon niveau de service** pour notre réseau routier et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la **lutte contre l'insécurité routière**.

**Pour 2014**, le budget d'investissement routier proposé est à niveau constant par rapport à celui de l'an dernier soit : **11 670 000 €** contre 11 451 000 € au BP 2013.

Il s'articule autour de deux axes principaux :

- **l'achèvement des programmes antérieurs**, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014,
- **la programmation 2014-2015**, composée majoritairement d'opérations de remise en état des routes, d'opérations de réparation d'ouvrages d'art et d'opérations de sécurité.

Comme en 2013, les missions du Centre Technique Départemental sont valorisées dans un programme d'investissement spécifique présenté en annexe 3 du présent rapport.

Enfin, la programmation d'une partie du gros entretien de voirie vous sera proposée lors de la session fiscale, sachant que, pour le reste, les enveloppes d'entretien réparties sur les subdivisions départementales permettront de traiter les urgences et les besoins constatés en sortie d'hiver.

A ce programme, s'ajoutent les opérations spécifiques suivantes :

- la poursuite de la remise à niveau des ponts Bowstring sur le canal,
- la poursuite du programme d'itinéraires cyclables,
- la sécurisation de falaises,
- la remise en état de quais le long de la Garonne,

## **I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS DE 2010 à 2013**

**Le programme 2010-2011** (annexes 1.1, 1.2 et 1.3) comprend **60** opérations inscrites au BP 2010 pour un montant de **8 993 000 €** et comportant :

*a) 42 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 7 252 000 € :*

- toutes les opérations sont réalisées,

*b) 15 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie pour un montant total de 1 296 000 € (dont 648 000 € de fournitures) :*

- toutes les opérations sont réalisées.

*c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 445 000 € :*

- toutes les opérations sont réalisées.

**Le programme 2011-2012** (annexes 1.4, 1.5 et 1.6) comprend **62** opérations inscrites au BP et à la DM1 2011 pour un montant de **10 028 000 €** et comportant :

*a) 45 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 8 169 000 € :*

- 44 opérations sont réalisées,

- *1 opération est en cours de travaux* (aménagement de carrefour RD 958/RD 42 à La Ville Dieu du Temple),

*b) 14 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie pour un montant total de 1 040 000 € (dont 520 000 € de fournitures) :*

- toutes les opérations sont réalisées.

*c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 819 000 € :*

- toutes les opérations sont réalisées.

**Le programme 2012-2013** comprend **65** opérations inscrites au BP 2012 pour un montant de **11 574 000 €** et comportant :

*a) 47 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 420 000 € (annexe 1.7) :*

- **38 opérations** sont réalisées,

- **4 opérations** sont en cours de travaux (aménagement de carrefour RD12/VC21 à Castelmayran , aménagement de carrefour RD26/RD52 à Verdun-sur-Garonne, reprofillement de chaussée RD30e à Lamagistère, aménagement de carrefour RD928/RD55 à Montañin),

- **2 opérations** sont lancées (réparation sur la Barguelonne RD7 à Montesquieu, aménagement de carrefour RD30/VC10 à Donzac),

- **3 opérations** restent à lancer (reprofillement de chaussée RD11e1 et e2 à Valence d'Agen, aménagement de carrefour RD72/VC1 et VC2 à Meauzac, réparation du tunnel de Bône RD115 à Saint-Antonin-Noble-Val).

*b) 15 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 316 000 € (dont 658 000 € de fournitures) (annexe 1.8) :*

- **6 opérations** de renouvellement de couche de roulement **sont terminées**,

- **8 opérations** de mise en place de glissières de sécurité **sont terminées**,

- **1 opération** de mise en place de glissières de sécurité **va débiter**.

*c) 3 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 838 000 € (annexe 1.9) :*

**Toutes les opérations** sont terminées.

**Le programme 2013-2014** comprend **53** opérations inscrites au BP 2013 et à la DM1 2013 pour un montant de **11 591 000 €** et comportant :

**a) 35 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises pour un montant total de 9 024 000 € (annexe 1.10) :**

- **20 opérations sont terminées,**

- **4 opérations sont en cours de travaux** (reprofilage de chaussée RD30e à Lamagistère, reprofilage de chaussée RD19 et RD33t à Saint-Projet, reprofilage de chaussée RD82 à Roquecor),

- **2 opérations sont lancées** (réparation de l'ouvrage sur la voie ferrée RD6 à Dieupentale, aménagement de carrefour RD26/RD14 à Cordes Tolosannes),

- **9 opérations restent à lancer.**

**b) 16 opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser en régie par le Centre Technique Départemental pour un montant total de 1 244 000 € (dont 622 000 € de fournitures) (annexe 1.11) :**

**Toutes les opérations sont terminées.**

**c) 2 opérations sur le réseau routier national transféré pour un montant de 1 323 000 € (annexe 1.12) :**

- **1 opération est terminée** (RD820, reprofilage de chaussée à Réalville-Cayrac),

- **1 opération va débuter** (RD813, aménagement de carrefour avec la rue Cluzel à Valence d'Agen),

## **II - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2014-2015**

Le programme de travaux **2014-2015** comporte **55** opérations sur routes départementales, dont **13** seront réalisées en régie par le Centre Technique Départemental. A cela s'ajoutent **3** opérations sur l'ex réseau routier national. Au total, **58 opérations d'investissement sont programmées, pour un montant de 11 670 000 €, répartis ainsi :**

**a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 2).**

Le programme **2014-2015** se compose de **42** opérations pour un montant total de **9 030 000 €**. Il se décline en 4 catégories d'opérations :

- la **remise en état des chaussées hors agglomération**, concerne **13** sections d'itinéraires qui n'ont pas été renforcées dans les précédents programmes,

- la **remise en état des chaussées en agglomération**, concerne **16** sections où certaines communes sont prêtes à engager les aménagements de surface coordonnés avec nos opérations,

- les **opérations de sécurité**, au nombre de **9**, qui s'inscrivent dans la politique engagée par le Département pour l'amélioration de la sécurité routière, et notamment le réaménagement de carrefours,

- la **remise en état des ouvrages d'art** : **4** opérations.

Le détail de l'ensemble des opérations inscrites au programme de travaux 2014-2015, figure en annexe n° 2.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme de **9 030 000 €** au titre du programme 2014-2015,

- ratifier un crédit de paiement de **8 722 251 €** sur l'article **231511**, **sous-fonction 621** (**141 000 €** au titre du programme 2011-2012, **2 208 251 €** au titre du programme 2012-2013, **3 373 000 €** au titre du programme 2013-2014 et **3 000 000 €** au titre du programme 2014-2015).

***b) Opérations sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le Centre Technique Départemental (annexe 3).***

Dans les opérations programmées pour 2014-2015, je vous propose d'intégrer au chapitre « renouvellement des couches de roulement hors agglomérations » **9** sections de routes départementales pour un montant de **595 000 €**.

Ce montant ne prend en compte que l'achat des fournitures (granulats et liants) nécessaires à la réalisation des enduits superficiels. Pour évaluer les dépenses liées à ces **9** opérations, doivent être considérés : le coût des salaires des agents qui réalisent ces travaux et l'amortissement du matériel, qui représentent à peu près **50%** du montant global, évalué à **1 190 000 €**.

Au même titre que les opérations citées précédemment, je vous propose de confier au Centre Technique Départemental 4 opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans motos. Le coût des fournitures nécessaires à ces opérations de sécurité s'élève à **62 500 €**. Comme précédemment, nous devons intégrer les salaires des agents et l'amortissement du matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Le montant estimé des dépenses pour réaliser ces 4 opérations s'élève donc à **125 000 €**.

Au total, pour réaliser ces **13** opérations d'investissement dont l'enveloppe globale représente **1 315 000 € : 657 500 €** sont inscrits au Chapitre des crédits d'entretien routier sur **l'article 60633 sous-fonction 621** et **657 500 €** au **chapitre 62181 sous fonction 621**.

### *c) -les opérations d'investissement sur le réseau routier national transféré*

La dotation de compensation du transfert, attribuée annuellement par l'État, au titre de l'investissement permettra de réaliser en 2014 les **3** opérations suivantes pour un total de **1 325 000 €** : (annexe 4).

- RD820 - PR 18,018 , commune de Caussade, aménagement de carrefour avec la RD90, pour un montant de **550 000 €**,

- RD 820 - PR 63,070 à 63,710 – commune de Pompignan, remise en état de la chaussée, pour un montant de **215 000 €**.

- RD 820 - PR 62,165 – commune de Grisolles, aménagement de carrefour avec la RD94bis, pour un montant de **560 000 €**.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme de **1 325 000 €** au titre du programme 2014 sur les routes nationales transférées,

- ratifier un crédit de paiement de **1 393 000 €** dont **20 000 €** au titre de l'année 2012, **823 000 €** au titre de l'année 2013 et **550 000 €** au titre de l'année 2014 sur **l'article 231511, sous- fonction 621**.

## **III - LES OPERATIONS SPECIFIQUES**

### **1 - La rénovation des ponts canaux (ponts Bowstring)**

Les travaux de démolition/reconstruction du pont bowstring de Malause sur la RD116 ont débuté le 14 octobre par l'installation de chantier. Cette opération, d'une durée d'un an, a été confiée à l'entreprise Baudin-Châteauneuf pour un montant de travaux de **1 144 684,09 € TTC**.

L'ancien pont est en cours de déconstruction.

Afin de poursuivre l'opération de remplacement du pont de Malause, je vous demande donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **600 000 €** sur **l'article 23152, sous-fonction 621** au titre de la tranche **2012**.

Un rapport spécifique présente l'avancement du programme de rénovation des ponts Bowstring et les propositions relatives aux 3 ponts restant à rénover.

## **2 – Construction du nouveau Pont de Verdun-sur-Garonne**

Les travaux de remplacement du pont suspendu de Verdun sur Garonne sont maintenant achevés. L'ancien ouvrage a été entièrement déconstruit, les travaux de finition et la remise en état des terrains sont en cours d'achèvement. Le nouvel ouvrage est désormais seul en place. Cet ouvrage sera entretenu, et réparé si besoin, par le groupe Vinci pendant la durée du contrat soit jusqu'en 2038, date à laquelle le Conseil Général récupérera l'ouvrage remis à niveau.

A partir de 2013, le Département a commencé à verser les loyers, répartis en :

- loyer d'investissement,
- loyer de maintenance,
- intérêts financiers.

Je vous demande donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de :

- **1 360 820 €** sur **l'article 16752 sous fonction 01,**
- **210 000 €** sur **l'article 6112 sous fonction 621,**
- **940 080 €** sur **l'article 66182 sous fonction 01.**

## **3) La protection des falaises.**

Les études préliminaires nécessaires à la réalisation des travaux de stabilisation du secteur dit de la Mouline, RD 958 du PR 5+855 au PR 6+135 à Varen ont été réalisées. Le bureau d'études retenu, le CETE du Sud Ouest, a proposé une technique de stabilisation consistant en une protection par filet ancré et blocage des blocs en pied de falaise. Les travaux ont été estimés à **300 000 € TTC**. La zone de travaux présente une faune qui fait l'objet d'une étude complémentaire. Afin de ne pas perturber cette faune pendant la période de reproduction et de nidification (grands ducs d'Europe), les travaux sont décalés au 2ème semestre 2014.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- ratifier un crédit de paiement de **300 000 €** sur **l'article 231515, sous-fonction 621.**

#### 4) L'aménagement d'itinéraires cyclables

Ce point fait l'objet d'un rapport séparé, présentant l'avancement :

- de la bretelle de Montech,
- de la Vélo Voie Verte de la Vallée de l'Aveyron.

#### 5) La remise en état des quais de la Garonne à Lamagistère

Lors du budget primitif de 2013, je vous ai présenté l'opération de remise en état des quais de Lamagistère qui protègent les berges de la Garonne d'une part et soutiennent la RD 30e d'autre part.

Les travaux, relèvent de la compétence de 2 maîtres d'ouvrages : le Département pour la fonction soutènement de la RD 30e et la Commune pour la fonction protection des berges et chemin de halage. Ces travaux sont cependant de nature similaire et doivent être **réalisés simultanément et en coordination**.

La commune n'ayant pas de services structurés pour assurer une maîtrise d'œuvre intégrée, a proposé au Conseil Général d'assurer la maîtrise d'ouvrage complète pour cette opération.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la partie relevant normalement de la commune sera proposée lors d'une prochaine commission permanente.

La répartition financière est conforme à celle que je vous annonçais lors du BP 2013 :

##### **Conseil Général :**

- talus RD 30e	230 000 €
- 20 % mur de soutènement (berges)	118 000 €
- Total (290 970 € HT)	348 000 €

##### **Commune de Lamagistère :**

- chemin de halage	350 000 €
- 80 % mur de soutènement (berges)	472 000 €
- Total (687 290 € HT)	822 000 €

**- Total général 1 170 000 €**

Les études sont terminées, les autorisations administratives sont en cours d'instruction (déclaration loi sur l'eau, autorisation de travaux sur le domaine public fluvial...).

Je vous propose donc de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme de **348 000 €** au titre du talus et du soutènement de la RD30e,

- adopter une autorisation de programme de **822 000 €** au titre du chemin de halage et de son propre soutènement,

- ratifier un crédit de paiement de **348 000 €** sur l'article **231511, sous-fonction 621,**

- ratifier un premier crédit de paiement de **474 000 €** sur l'article **458119, sous-fonction 01.**

**6) Intempéries 2013 – Réparation des dégâts subis par le patrimoine routier départemental**

Ce point fait l'objet d'un rapport spécifique.

**IV – PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE TRAVAUX ROUTIERS DE L'ETAT** : requalification de la Rocade de Montauban

Je vous rappelle que nous avons décidé de surseoir au paiement d'une partie de notre participation tant que l'ensemble des travaux de la mise aux normes autoroutières n'était pas terminé.

Les travaux sont désormais finis et la liaison autoroutière ainsi que les carrefours giratoires avec les routes départementales sont en service.

Les opérations préalables à la rétrocession des ouvrages concernés par le domaine public routier départemental sont en cours. Une convention à cet effet a été approuvée en commission permanente du 28 octobre 2013. Les aménagements paysagers des giratoires sont terminés.

Nous pouvons donc, désormais, nous acquitter du solde des sommes dues par le Département au titre du programme de travaux 2006.

Je vous demanderais donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **309 250 €** sur l'article **204113, sous-fonction 628** au titre du solde du programme de travaux 2006.

## **V - LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER DANS LE CADRE DU PLAN ETAT-REGION**

L'État n'ayant réalisé, **sur le réseau transféré**, que partiellement les opérations inscrites au XIIème Contrat de plan, celles-ci incombent désormais au Conseil Général, les financements antérieurs restant acquis.

Ce programme est composé de deux parties :

- les opérations inscrites au Plan pluriannuel d'origine,
- les opérations inscrites au Plan complémentaire pour la sécurisation de l'entrée du département à partir de Laspeyres.

### ***a) Opérations du XIIème plan Etat-Région***

**Toutes les opérations sont terminées.**

### ***b) Opérations complémentaires de sécurité après modification du XIIème plan***

- La voie de raccordement à la déviation de Valence d'Agen sur la RD813,  
pour **1 675 812 € T.T.C.**

Cette opération, pour laquelle je vous demande de ratifier un crédit de paiement de **500 000 € sur l'article 231511, sous-fonction 621** est en cours d'études, les procédures foncières étant lancées.

## **VI – INVESTISSEMENTS DIVERS**

### ***1 - Frais d'études***

Les études correspondent à des prestations essentiellement confiées à des sociétés spécialisées qui ont pour mission :

- de prélever et d'analyser les matériaux à utiliser ;
- de réaliser les sondages indispensables à la mise au point de certains projets ;
- d'entreprendre des études particulières pour la réalisation de notices d'impact ou de projets de technicité spécifique comme les ouvrages de franchissement des fleuves.

Ces crédits sont également destinés à rémunérer la fourniture de supports tels que relevés de plans par les géomètres, ou par photographies aériennes. La confection de documents d'arpentage, qui permettent de concrétiser les acquisitions foncières, entre dans cette catégorie.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme de **25 000 €** au titre du programme de travaux général 2014,

- ratifier un crédit de paiement de **25 000 €** sur **l'article 2031 sous-fonction 621**.

## *2 - Acquisitions foncières*

Les travaux de voirie prévoyant des dégagements de visibilité, des modifications de tracé, des reconstitutions de fossés notamment, nécessitent parfois l'acquisition de terrains privés situés en bordure des itinéraires traités.

Cette année, il convient de prévoir une enveloppe de **40 000 €** destinée au paiement des prix de ventes, des indemnités accessoires, le cas échéant, pour le rétablissement des clôtures, des haies et frais notariés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme de **40 000 €** correspondant aux acquisitions foncières des opérations 2014,

- augmenter l'autorisation de programme de **2 000 €** correspondant aux acquisitions foncières de 2011,

- augmenter l'autorisation de programme de **81 400 €** correspondant aux acquisitions foncières de 2012,

- augmenter l'autorisation de programme de **70 000 €** correspondant aux acquisitions foncières de 2013,

- ratifier un crédit de paiement de **103 400 €** sur **l'article 2151 sous-fonction 621**, dont **2 000 €** au titre du programme 2011, **51 400 €** au titre du programme 2012 et **50 000 €** au titre du programme 2013.

Le programme des études et acquisitions foncières pour 2014 est proposé en annexe 5.

### 3 - Investigations sur les ouvrages d'art

La surveillance des ouvrages d'art, régulièrement assurée par les agents de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement et des subdivisions départementales, doit être complétée par des investigations faisant appel à des techniques spécialisées, telles que le contrôle des fondations par plongeurs et l'auscultation des superstructures à l'aide d'instruments de laboratoire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme de **45 000 €**,
- ratifier un crédit de paiement de **30 000 €** sur **l'article 203114 sous-fonction 621**.

### 4 - Acquisition de véhicules et d'engins de Travaux Publics

Selon la formule de location avec option d'achat utilisée depuis quelques années, et qui nous permet un renouvellement progressif du parc des engins de travaux, mes propositions pour 2014 portent sur :

- un camion benne 3,5 tonnes pour la subdivision départementale de Montauban (antenne de Montauban),
- trois fourgons tôle, dont 1 pour la subdivision départementale de Lauzerte, 1 pour la subdivision départementale de Saint-Antonin-Noble-Val et 1 pour la subdivision départementale de Castelsarrasin (Vélo Voie Verte),
- un fourgon grand volume pour le Centre Technique Départemental,
- un broyeur pour la subdivision départementale de Montauban (antenne de Caussade).

### 5 - Outillage et fournitures

Le magasin technique a vocation à servir **tous les services** de la Collectivité en matériels, outillages et fournitures non spécifiques.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme de **50 000 €** pour l'achat d'outillage,
- ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** sur **l'article 2157 sous-fonction 0202**.

## 6 - Acquisition de matériel de signalisation

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de **108 500 €** s'avère nécessaire.

Par ailleurs, le renouvellement de la signalisation verticale sur plusieurs itinéraires départementaux fait l'objet d'une proposition de plan pluriannuel de rénovation qui vous est présenté dans un rapport spécifique.

Je vous propose :

- d'adopter une autorisation de programme de **108 500 €** ,
- de ratifier un crédit de paiement de **129 500 €** sur l'article **2152 sous-fonction 621**, dont **21 000 €** au titre du programme 2013 et **108 500 €** au titre du programme 2014.

## VII - CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

Pour pérenniser le patrimoine routier départemental, aujourd'hui pratiquement remis à niveau à 98%, nous avons décidé, depuis 2002, de **consolider et de renforcer les crédits d'entretien** des routes départementales.

Pour 2014, je vous propose de fixer à **2 842 500 €** la dotation de crédits d'entretien routier répartie comme suit :

• article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	<b>270 000 €</b>
• article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	<b>520 000 €</b>
• article 60633 sous-fonction 622 fournitures de voirie.....	<b>80 000 €</b>
• article 61523 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise....	<b>1 100 000 €</b>
• article 61523 sous-fonction 622 entretien et réparation par l'entreprise....	<b>60 000 €</b>
• article 6135 sous-fonction 621 locations d'engins et modulaires.....	<b>90 000 €</b>
• article 62181 sous-fonction 621 remboursement rémunération personnels de l'ex Parc	<b>722 500 €</b>

Avec cette dotation nous consacrerons 1 160 € par km à l'entretien de notre voirie.

Comme chaque année, et après la **concertation organisée avec les Conseillers Généraux** dans chaque subdivision départementale, le projet de répartition des dotations par subdivision sera soumis à votre approbation lors de la prochaine session fiscale.

## **VIII – ENTRETIEN MATÉRIEL ROULANT**

L'Atelier Mécanique Départemental a vocation à entretenir et gérer les véhicules de tous les services dont la Collectivité est propriétaire. Pour 2014, je vous propose de fixer à **550 000 €** la dotation de crédits d'entretien du matériel roulant à inscrire sur **l'article 61551 sous-fonction 0202**.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### **I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS DE 2010 A 2013**

- Prend acte de l'état d'avancement des programmes annuels 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 ainsi que du programme 2013-2014 tels que définis en annexes 1.1 à 1.12 ;

### **II - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2014-2015**

a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 2).

- Adopte une autorisation de programme de 9 030 000 € au titre du programme 2014-2015 ;

- Précise que ce programme détaillé en annexe 2 se compose de 42 opérations réparties en 4 rubriques :
  - remise en état des chaussées hors agglomérations concernant 13 sections non encore renforcées,
  - remise en état des chaussées en agglomérations concernant 16 sections,
  - opération de sécurité, au nombre de 9,
  - remise en état des ouvrages d'art : 4 opérations
- Ratifie un crédit de paiement de 8 722 251 € sur l'article 231511, sous-fonction 621 (141 000 € au titre du programme 2011-2012, 2 208 251 € au titre du programme 2012-2013, 3 373 000 € au titre du programme 2013-2014 et 3 000 000 € au titre du programme 2014-2015) ;

*b) Opérations sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le Centre Technique Départemental (annexe 3).*

- Décide d'intégrer au chapitre « renouvellement des couches de roulement hors agglomérations » 9 sections de routes départementales pour un montant de 595 000 € ne prenant en compte que l'achat des fournitures (granulats et liants) nécessaires à la réalisation des enduits superficiels ;
- Décide de confier au Centre Technique Départemental 4 opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans moto dont le coût des fournitures nécessaires à ces opérations s'élève à 62 500 € ;
- Précise que pour les opérations susvisées, il convient d'intégrer le salaire des agents et l'amortissement du matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux ;
- Ratifie à cet effet, l'inscription de 657 500 € au chapitre des crédits d'entretien routier sur l'article 60633, sous-fonction 621 et 657 500 € au chapitre 62181, sous-fonction 621 ;

*c) -les opérations d'investissement sur le réseau routier national transféré (annexe 4)*

- Adopte une autorisation de programme de 1 325 000 € au titre du programme 2014 sur les routes nationales transférées ;
- Ratifie un crédit de paiement de 1 393 000 € dont 20 000 € au titre de l'année 2012, 823 000 € au titre de l'année 2013 et 550 000 € au titre de l'année 2014 sur l'article 231511, sous- fonction 621 ;

### III - LES OPERATIONS SPECIFIQUES

#### *1 - La rénovation des ponts canaux (ponts Bowstring)*

- Ratifie un crédit de paiement de 600 000 € sur l'article 23152, sous-fonction 621, au titre de la tranche 2012 afin de poursuivre l'opération de remplacement du pont de Malause ;
- Précise qu'un rapport spécifique présente l'avancement du programme de rénovation des ponts Bowstring ;

#### *2 – Construction du nouveau Pont de Verdun-sur-Garonne*

- Prend acte que cet ouvrage sera entretenu et réparé si besoin par le groupe Vinci pendant la durée du contrat, soit jusqu'en 2038 date à laquelle le Conseil Général récupèrera l'ouvrage remis à niveau ;
- Rappelle qu'à partir de 2013, le Département a commence à verser les loyers répartis en :
  - loyer d'investissement,
  - loyer de maintenance,
  - intérêts financiers.
- Ratifie un crédit de paiement de :
  - 1 360 820 € sur l'article 16752 sous fonction 01,
  - 210 000 € sur l'article 6112 sous fonction 621,
  - 940 080 € sur l'article 66182 sous fonction 01.

#### *3) La protection des falaises*

- Les travaux sont décalés au 2ème semestre 2014 afin de ne pas perturber la zone de travaux présentant une faune ;
- Ratifie un crédit de paiement de 300 000 € sur l'article 231515, sous-fonction 621 ;

#### *4) L'aménagement d'itinéraires cyclables* (cf. délibération CG/14/2ème/II-03)

#### *5) La remise en état des quais de la Garonne à Lamagistère*

- Prend acte que le Conseil Général assurera la maîtrise complète de cette opération et qu'une convention de délégation pour la partie relevant de la commune sera présentée lors d'une prochaine Commission Permanente ;

- Approuve la répartition financière suivante conforme à celle annoncée lors du Budget Primitif 2013 :

Conseil Général :

- talus RD 30e	230 000 €
- 20 % mur de soutènement (berges)	118 000 €
- Total (290 970 € HT)	348 000 €

Commune de Lamagistère :

- chemin de halage	350 000 €
- 80 % mur de soutènement (berges)	472 000 €
- Total (687 290 € HT)	822 000 €

**Total général** 1 170 000 €

- Adopte à cet effet :

- une autorisation de programme de 348 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231511 sous-fonction 621 pour le talus et le soutènement de la RD 30e ;
- une autorisation de programme de 822 000 € et ratifie un premier crédit de paiement de 474 000 € à l'article 458119 sous-fonction 01 pour le chemin de halage et son propre soutènement ;

*6) intempéries 2013 – réparation des dégâts subis par le patrimoine routier départemental*

- (cf délibération CG14/2ème/II-06)

#### **IV – PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE TRAVAUX ROUTIERS DE L'ETAT : requalification de la Rocade de Montauban**

- Ratifie un crédit de paiement de 309 250 € sur l'article 204113, sous-fonction 628 au titre du solde du programme de travaux 2006 ;

#### **V - LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER DANS LE CADRE DU PLAN ETAT-REGION**

*a) Opérations du XIIème plan État-Région*

- Toutes les opérations sont terminées ;

*b) Opérations complémentaires de sécurité après modification du XIIème plan*

- Voie de raccordement à la déviation de Valence d'Agen sur la RD 813 : 1 675 812 € T.T.C. (études et procédures foncières lancées) ;

- Ratifie un crédit de paiement de 500 000 € sur l'article 231511, sous-fonction 621 ;

## **VI – INVESTISSEMENTS DIVERS**

### *1 - Frais d'études (annexe 5)*

- Adopte une autorisation de programme de 25 000 € au titre du programme de travaux général 2014 ;
- Ratifie un crédit de paiement de 25 000 € sur l'article 2031 sous-fonction 621 ;

### *2 - Acquisitions foncières (annexe 5)*

- Adopte une autorisation de programme de 40 000 € correspondant aux acquisitions foncières des opérations 2014 (paiement des prix de ventes des indemnités accessoires le cas échéant pour le rétablissement des clôtures, des haies et frais notariés) ;
- Augmente l'autorisation de programme de :
  - 2 000 € pour les acquisitions foncières de 2011
  - 81 400 € pour les acquisitions foncières de 2012
  - 70 000 € pour les acquisitions foncières de 2013
- Ratifie un crédit de paiement de 103 400 € sur l'article 2151 sous- fonction 621, dont 2 000 € au titre du programme 2011, 51 400 € au titre du programme 2012 et 50 000 € au titre du programme 2013 ;

### *3 - Investigations sur les ouvrages d'art*

- Adopte une autorisation de programme de 45 000 € ;
- Ratifie un crédit de paiement de 30 000 € sur l'article 203114 sous-fonction 621 ;

### *4 - Acquisition de véhicules et d'engins de Travaux Publics*

- Approuve l'acquisition des équipements suivants pour 2014 selon la formule de location avec option d'achat :
  - un camion benne 3,5 tonnes pour la subdivision départementale de Montauban (antenne de Montauban) ,
  - trois fourgons tôleés, dont 1 pour la subdivision départementale de Lauzerte, 1 pour la subdivision départementale de Saint-Antonin-Noble-Val et 1 pour la subdivision départementale de Castelsarrasin (Vélo Voie verte),

- un fourgon grand volume pour le Centre technique départemental,

- un broyeur pour la subdivision départementale de Montauban (antenne de Caussade),

#### 5 – *Outillage et fournitures*

- Adopte une autorisation de programme de 50 000 € pour l'achat d'outillage ;

- Ratifie un crédit de paiement correspondant sur l'article 2157 sous-fonction 0202 ;

#### 6 - *Acquisition de matériel de signalisation*

- Adopte une autorisation de programme de 108 500 € pour le renouvellement de la signalisation directionnelle, de police et de danger lorsqu'elle est usagée et l'équipement des carrefours à aménager en 2013 ;

- Ratifie un crédit de paiement de 129 500 € sur l'article 2152 sous-fonction 621 dont 21 000 € au titre du programme 2013 et 108 500 € au titre du programme 2014 ;

### **VII - CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER**

- Fixe à 2 842 500 € la dotation de crédits d'entretien routier ;

- Ratifie l'inscription du crédit global correspondant réparti comme suit :

• article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	270 000 €
• article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	520 000 €
• article 60633 sous-fonction 622 fournitures de voirie.....	80 000 €
• article 61523 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.....	1 100 000 €
• article 61523 sous-fonction 622 entretien et réparation par l'entreprise.....	60 000 €
• article 6135 sous-fonction 621 locations d'engins et modulaires.....	90 000 €
• article 62181 sous-fonction 621 remboursement rémunération personnels de l'exParc....	778 000 €

- Précise que 1 160 € par km seront consacrés à l'entretien de la voirie départementale ;
- Précise également que le projet de répartition des dotations par subdivision sera soumis pour approbation lors de la prochaine session fiscale ;

### **VIII – ENTRETIEN MATÉRIEL ROULANT**

- Fixe à 550 000 € la dotation de crédits d'entretien du matériel roulant à inscrire sur l'article 61551 sous-fonction 0202.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## Liste des annexes



ANNEXE 1 - Bilan des programmes 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

1-1 : Programme 2010-2011 : travaux à réaliser par les entreprises

1-2 : Programme 2010-2011 : travaux à réaliser en régie

1-3 : Programme 2010-2011 : opérations sur le réseau routier national transféré

1-4 : Programme 2011-2012 : travaux à réaliser par les entreprises

1-5 : Programme 2011-2012 : travaux à réaliser en régie

1-6 : Programme 2011-2012 : opérations sur le réseau routier national transféré

1-7 : Programme 2012-2013 : travaux à réaliser par les entreprises

1-8 : Programme 2012-2013 : travaux à réaliser en régie

1-9 : Programme 2012-2013 : opération sur le réseau routier national transféré

1-10 : Programme 2013-2014 : travaux à réaliser par les entreprises

1-11 : Programme 2013-2014 : travaux à réaliser en régie

1-12 : Programme 2013-2014 : opérations sur le réseau routier national transféré

ANNEXE 2 - Liste des opérations du programme 2014-2015 à réaliser par les entreprises

ANNEXE 3 – Liste des opérations du programme 2014-2015 à réaliser par le Centre Technique Départemental en régie

ANNEXE 4 – Liste des opérations du programme 2014-2015 sur le réseau routier national transféré

ANNEXE 5 – Liste des opérations du programme études et acquisitions foncières 2014